

ASL DE LA CLAIRIÈRE
PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du 9 mars 2017

L'Assemblée Générale Ordinaire se tient dans le Grand salon du Château de Belleville.

Ouverture de séance

Monsieur Alain Faubéau, président de l'ASL, remercie les personnes présentes ou représentées et ouvre la séance à 20h35. Il présente **l'ordre du jour** :

1. Rappel des principes de fonctionnement de notre AGO : constitution du bureau de l'assemblée
2. Rapport moral du Président et rapport d'activité du Syndicat en 2016
3. Présentation du compte de résultats et du bilan de l'exercice 2016.
4. Élection des syndics
5. Projets et Budget prévisionnel 2017

Christian Lez intervient pour demander que les questions diverses qu'il a posées par lettre recommandée avec avis de réception soient énoncées dans l'ordre du jour. Le président lui répond que les questions diverses sont en général traitées en fin d'assemblée mais que celles qui sont posées figurent déjà explicitement dans l'ordre du jour puisqu'il s'agit de l'éclairage et de la voirie.

Constitution du bureau de l'AGO selon l'article 12 des Statuts

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Syndicat assisté d'un scrutateur choisi par elle ; elle nomme un ou plusieurs secrétaires.

- Président : Alain Faubéau.
- Désignation du secrétaire de l'Assemblée : l'Assemblée générale désigne à l'unanimité Marie-Françoise Leudet comme secrétaire de séance. Secrétaire adjoint : Philippe Hascoët
- Désignation du scrutateur de l'Assemblée : l'Assemblée générale désigne à l'unanimité Gérard Metzinger comme scrutateur.

54 propriétaires sont présents et 58 représentés (soit 50,91 % des propriétaires), totalisant **132 191 ,55** (cent trente-deux mille cent quatre-vingt-onze et cinquante-cinq centièmes) **points** sur 264 252,80 (deux cent soixante-quatre mille deux-cent cinquante-deux et quatre-vingts centièmes) points soit **50,03 % des points**.

Rapport Moral

Le président présente les membres du bureau et le rôle de chacun. Il précise toutefois qu'il donne une délégation large aux membres du bureau et que chacun peut être amené à traiter tout sujet. Il souhaite la bienvenue à chacun des propriétaires nouvellement arrivés en 2016

❖ Les missions du syndicat

Le président rappelle que tout propriétaire est membre de l'association syndicale libre de la Clairière. Celle-ci élit parmi les siens, les propriétaires qui les représenteront au sein du bureau syndical. Leurs missions définies dans nos statuts sont :

- La gestion, garde, entretien et police des biens communs ;
- La création de tous éléments d'équipements nouveaux ou de tous services d'intérêt commun ;
- L'application des cahiers des charges ;
- La répartition des dépenses de gestion et d'entretien entre les membres de l'Association et le recouvrement des charges

❖ Rapport moral

Finances

- Le suivi des comptes est réalisé par Roselyne Boucher.
- Toutes les factures 2016 ont été payées.
- Banque unique : BNP.

Fournisseurs

- EDF pour la quote-part de l'antenne télé avec Chevry 2.
- Lyonnaise des eaux
- Société SEVE pour l'entretien des espaces verts.
- Bouygues Energie Services
- ANCC qui est notre conseil juridique.
- LIGAP pour l'assurance

Partenaires

- Mairie et ses services techniques
- ASL de Chevry 2
- Les autres présidents ASL
- Gendarmerie et Police municipale

Le président a interrogé la police municipale pour savoir s'il y avait des problèmes particuliers à la Clairière, il lui a été répondu que notre résidence n'était pas signalée comme « résidence à problème ».

Rapport d'activité

1. Projets annoncés lors de l'AGO 2016

▪ ERDF

En 2016 de nouveaux câbles HT (20 000 V) ont été installés en souterrain. Des tranchées ont été ouvertes et rebouchées. Pas de désordre majeur durant les travaux. De nouveaux travaux à prévoir en 2017 pour remplacement du transformateur en bordure du bois.

▪ Espaces verts

L'entretien courant assuré par la société SEVE s'est déroulé convenablement avec l'élagage d'une dizaine d'arbres (pour 20 l'année précédente).

Le projet de pose de claustras aux abords du transformateur du triangle vert a été reporté pour évaluation.

Dans l'objectif d'une meilleure sécurité, dix rondins neufs en bois ont été posés sur les accotements, face au n° 7, pour éviter que des voitures y stationnent et gênent la visibilité dans le virage.

▪ Éclairage collectif

Le président annonce que la question sera traitée en deux temps. Il en fait un bref historique :

En 2013, sur impulsion de la mairie, un groupe de travail a été constitué réunissant les services techniques de la mairie et l'ASL de Chevry2 afin de bénéficier des économies d'échelle et de préserver une homogénéité dans le choix des fournisseurs. D'autres ASL dont la nôtre ont participé à ce groupe de travail, et il avait alors été voté d'anticiper la dépense future par une provision sur plusieurs exercices.

En 2014 un vote engageait l'ASL puisqu'il y était décidé d'adhérer au groupement d'achat d'éclairage collectif, constitué par la mairie et l'ASL de Chevry 2, en vue de l'acquisition et de l'installation de points d'éclairage neufs. Il y était spécifié que l'adhésion au groupement d'achat engageait définitivement l'ASL de la Clairière à l'achat et au changement de 74 têtes d'éclairage dans un laps de temps de 4 ans. (Résolution 3 de l'AGO du 27 mars 2014)

En 2016, le groupement d'achat a avancé et sur un budget initial de près de 60 000 € (selon l'estimation de 2013-2014), nous avons obtenu un devis 2016 de 41 000 € TTC avec toutes les garanties et qualités de service, bénéficiant en outre d'une réduction de tranche de 6% (soit 2 620 €). Mais pour obtenir ce tarif et la réduction, il nous fallait passer la commande avant fin 2016.

Christian Lez intervient pour contester la décision prise par le bureau sans vote préalable en AGE. Il lui est répondu que le sujet doit être abordé dans un point suivant mais vu l'insistance de celui-ci à traiter la question dès ce moment, l'ordre de présentation est changé. Le président demande toutefois que la discussion n'obère pas le reste des points importants à traiter, l'ordre du jour étant conséquent. Christian Lez reprend la parole et insiste sur la procédure qui n'a pas été respectée : aucune décision n'a été validée en AG concernant le montant de ces travaux et la dépense n'avait pas été votée au budget 2016.

Le président répond que la décision du bureau s'inscrit dans le prolongement du vote relatif à ce projet et dans le sens de la défense des intérêts financiers des colotis. Pour une économie de moyens et vu le délai court avant juillet, il a semblé difficile de convoquer une AGE. Le service juridique de l'ANCC consulté a confirmé qu'il conviendrait de régulariser en faisant approuver le choix du marché et du fournisseur lors de la prochaine assemblée. Ce qui est prévu à cette AGO.

S'ensuit une discussion avec quelques interventions allant dans le sens de la procédure, les autres dans le sens de l'intérêt financier collectif et de la logique de la décision.

Un propriétaire suggère que pour les projets à venir, soit prévue une résolution pour autoriser une dépense, dans des limites à fixer. Pour cette question de l'éclairage, sûrement les ASL qui n'ont pas rencontré notre cas de figure sont celles qui avaient pris la précaution de faire voter par anticipation une résolution pour autoriser la dépense. C'est ce que nous devrons faire pour les projets à venir.

▪ Animation

Un apéritif convivial a eu lieu le 26 Juin 2016, au triangle de verdure, réunissant un grand nombre de colotis. Il s'est poursuivi pour certains d'entre eux par un barbecue.

2. Les opérations groupées

- Élagage : comme chaque année une douzaine de propriétaires sont passés par SEVE pour élaguer leurs arbres.

- Ramonage : l'entreprise Scheck a maintenu ses prix ; 15 inscrits en février 2016 pour la 2^{ème} session de la période de chauffe 2015-2016 et entre 35 et 40 en octobre pour la 1^{ère} session de l'hiver 2016-2017.
- Démoussage des toits et des pignons : une prospection a été faite pour trouver des entreprises qui utilisent des produits qui ne soient pas nocifs et qui proposent des prix abordables. Nous approfondirons la question en 2017. Henri Badoual rappelle que la société SAG à Orsay donne satisfaction.

3. Les groupes de travail

➲ Évolution du cahier des charges de "la Clairière" (présentation de Marie-Françoise Leudet)

Marie-Françoise Leudet rappelle que le sujet de la possible évolution du cahier des charges avait été présenté en 2016 et fait le point sur la situation actuelle.

Les objectifs restent les mêmes : faire évoluer les règles pour permettre tout en gardant une harmonie dans la résidence – il ne s'agit pas de révolution – d'assouplir les règles pour mettre à profit les nouvelles technologies et tenir compte du marché actuel, notre cahier des charges datant de 1988. Mais elle rappelle aussi que toute modification doit avoir l'aval de l'ASL de Chevry 2. Sans en être à cette étape décisive, la question est lancée... un GT Chevry se réunit (tous les 2 mois environ pour proposer des évolutions du cahier de charges de Chevry 2. Ces propositions seront ensuite examinées par la commission d'architecture (composée de 5 personnes, dont une ne vote pas) qui approuvera... ou non ! Le bureau de l'ASL Chevry 2 présentera ensuite les résolutions à approuver par les Présidents de quartiers lors de l'AG de l'ASL Chevry 2. Le chemin est long... mais nous espérons qu'il aboutira !

Elle rappelle ensuite les propositions à soumettre à Chevry 2 qui sont les demandes de très nombreux propriétaires.

- Les portes d'entrée : qu'une partie vitrée puisse être mise en place en partie haute de forme rectangulaire ou en demi-lune, ou bien sur la tierce (le petit vantail des portes à deux vantaux)
- Portes fenêtres coulissantes : possibilité de 2 vantaux et non 3 comme actuellement. Ces portes fenêtres donnant toutes sur le jardin à l'arrière de la maison, l'harmonie n'est pas remise en cause.
- Pose de volets roulants : enlever les persiennes pliantes quand il n'est pas possible ou trop difficile de les conserver. Mais il semble qu'il y ait crispation sur ce sujet...
- Portes de garage : autorisation de profilage vertical ou horizontal. Le modèle majoritaire des portes de garage présentant des caissons, en cas de remplacement, il est préférable de choisir ce modèle. Mais certaines portes d'origine sont à rainures horizontales ou verticales, le cahier des charges inscrira donc cette tolérance.
- Autoriser les murets (que la tolérance de l'existant soit explicite) et poteaux de 40 cm pour inclure la boîte aux lettres.
- Définir une palette de couleurs pour volets et portes. Un petit groupe se penche sur la question pour éviter l'uniformité du blanc tout en gardant une harmonie tonale.

Restera à étudier la question des sas et des pergolas qui ne sont pas dépendants du cahier des charges de Chevry 2.

Nos propositions sont rédigées... elles attendent la suite de l'opération.

Une question est posée sur le choix des tuiles : le cahier des charges stipule que les dimensions et la couleur des tuiles doivent rester identiques à celles d'origine. Or les tuiles de "La Clairière" sont des tuiles REDLAND Prestige de couleur rouge fumé ou marron, dont le modèle ne se fait quasiment plus.

Il faudra donc veiller à laisser plus de souplesse dans le cahier des charges sur cette question des tuiles.

➲ Amélioration du stationnement et de la circulation (présentation de Michel Fleischmann)

Michel Fleischmann précise qu'il s'est agi de réfléchir au problème du stationnement plus qu'à celui de la sécurité mais les deux sont liés. La mesure de sécurité a été la pose de plots en bois le long du n°4, face au n°7.

Le travail mené avec Gaël Gohier s'est poursuivi avec le comptage des voitures en stationnement dans la résidence pour établir un état des lieux. À ce propos, on a pu constater que moins de voitures restent dehors par temps froid, les places de garage existent donc...

Une identification de places supplémentaires sur le terrain ASL avait été faite mais l'option n'a pour le moment pas été retenue mais une pré-étude a été menée sur les places de parking envisageables sur terrain privé.

Une avancée est faite pour obtenir la réouverture du parking côté sud est près du terrain de base-ball (20 places environ). Le dossier est accepté en mairie mais le budget qui devait être alloué à cette opération a été accordé à une réfection d'une partie de la rocade de Beaudreville qui touchait un plus grand nombre de Giffois. Le dossier reste toutefois à l'étude : notre demande étant que ce soit un véritable parking, goudronné et éclairé.

Par ailleurs la réflexion va se poursuivre pour étudier la possibilité de création de places sur terrain privé.

➲ Communication (présentation de Marie-Françoise Leudet)

Le bulletin (ou gazette) continue à paraître deux fois dans l'année en mai et décembre.

Elle souhaite renouveler un peu les sujets. Alain Faubreau suggère que les habitants de la Clairière lui en suggèrent ou même lui proposent des articles sur un sujet qui leur tient à cœur.

Les adresses électroniques : Sur 220 colotis, la liste de diffusion comporte 218 adresses électroniques.

La communication avec le bureau est largement facilitée par les trois adresses électroniques :

webmaster@asllaclairiere.fr : la liste de diffusion gérée par Marie-Françoise Leudet, la webmaster et secrétaire a pour objet d'informer l'ensemble des propriétaires d'une action nouvelle ou d'un fait important. Les opérations groupées sont annoncées et gérées par ce canal. C'est à cette adresse qu'individuellement vous pouvez poser vos questions, la webmaster transmet au président et aux membres du bureau concernés par le sujet, qui peuvent répondre.

C'est aussi par cette adresse que sont adressées les convocations aux AGO/AGE et les procès-verbaux.

architecture@asllaclairiere.fr : adresse plus spécifique, sur laquelle vous pouvez poser toute question concernant l'architecture.

tresorerie@asllaclairiere.fr : pour les appels de charges et les relations avec les notaires par exemple. Elle est bien sûr gérée par la trésorière Roselyne Boucher.

La trésorière et la secrétaire/webmaster demandent instamment que chacun accuse réception des appels de charges, convocation à l'AGO ou procès-verbal d'AGO : il suffit de faire « répondre » dès réception du courriel. Même si ce n'est pas inscrit comme une obligation dans les statuts, il est préférable de savoir que le courrier a bien été reçu.

Le président propose de rechercher une application qui permettra d'avoir un avis de réception opposable dès que le destinataire ouvre le message (sans qu'il ait besoin d'accuser lui-même réception).

Le site web www.asllaclairiere.fr : créé en janvier 2014 pour faciliter la recherche de ce qui organise la vie de la Clairière, il s'est étoffé petit à petit, on peut y trouver les informations essentielles. La webmaster essaie de le tenir à jour même si les informations nouvelles ne sont pas très nombreuses.

Une brève démonstration est faite pour en faire connaître la structure et le contenu.

❖ Éclairage collectif (présentation d'Éric Descorps-Declère)

L'historique du projet ayant déjà été fait, Éric Descorps-Declère rappelle que c'est la mairie qui paye l'électricité de notre éclairage et que pour notre ASL, l'opération se limite au remplacement des lanternes, les mâts existants étant en bon état sont conservés.

Les deux prestataires retenus dans l'appel d'offres ont été consultés : BES (Bouygues Energie Services) et DERICHEBOURG dont les devis étaient joints dans la convocation.

Les modèles F2 et D2 ont une efficacité similaire, avec toutefois un entretien réduit pour le F2 par rapport au D2. Le modèle F2 a donc été retenu pour son rapport qualité/prix : il coûte 139 € de moins que le D2 (ce qui fait 10 300 € de moins pour les 74 candélabres).

Le choix a été fait de 65 lanternes à distribution asymétrique (la mieux adaptée pour éclairer la voie et le trottoir) pour les lanternes proches des habitations, sur la rocade et les raquettes et de 9 lanternes à distribution symétrique (éclairage à 360°) pour les lanternes se situant en bout de raquette, sur le triangle vert, à l'entrée principale et sur les chemins piétons.

Quant au prestataire, l'offre de BES est la plus intéressante puisqu'elle nous permet de bénéficier de la meilleure réduction (6%) que BES fournit le câble si nécessaire et le boîtier intérieur de connexion.

La date prévue des travaux devrait être en avril.

Quant au financement, il se décline ainsi :

Coût des lanternes	41 058,49 €
Acompte 2016	4 400,00 €
Reste à payer	36 658,49 €
Provision	23 600,00 €
Reliquat du budget 2016	8 751,00 €
Réserve	4 307,49 €

La trésorière, Roselyne Boucher, présente ensuite l'état des réserves après le financement des lampadaires :

PASSIF / RESSOURCES	2016	01/01/17	Lampadaires		31/12/2017
CAPITAUX PROPRES DE L'ASL					
Fonds de roulement	16 000	16 000			16 000
Réserve de vieillissement	41 389	41 389	-4 307		37 081
Réserve travaux lampadaires	28 000	23 600	-23 600		0
Reprise provision lampadaires	-4 400				0
Voirie					
Résultat année en cours	8 751	8 751	-8 751		
TOTAL DU BILAN PASSIF	89 740	89 740	-36 658		53 081

Christian Lez intervient à nouveau pour dénoncer le non suivi de la procédure ; après diverses réactions d'agacement dans la salle suite à cette nouvelle relance du même sujet, le président a souhaité calmer les esprits et a recentré l'attention sur le vote à venir.

Résolution 1 :

L'Assemblée Générale approuve **à la majorité** (100%) le devis BES proposé par le bureau pour le remplacement des lanternes pour un montant de 41 058,49 € TTC

Abstention : 1 (par procuration auprès de Marie-Françoise Leudet) M. Tkatchenko, n°112 : 1316,65 points.

Le président remercie l'assemblée.

Synthèse du président

Les points de satisfaction :

- La présence et le travail des membres du bureau, ce qui permet une économie d'environ 20 000 € d'une charge syndicale professionnelle.
- Une situation budgétaire saine.
- La contribution des différents groupes de travail.
- L'utilisation de moyens de communication actuels
- L'apéritif convivial de juin 2016
- Les opérations groupées
- La représentativité de l'ASL "la Clairière" au sein de l'ASL Chevry 2

Et pour vivre ensemble dans le meilleur climat, il est bon de veiller au respect du cahier des charges, à stationner sans gêner les autres, à proscrire nuisances sonores et vitesse excessive. La meilleure vigilance contre les cambriolages est la solidarité entre voisins. Et il faut penser aussi à se prémunir contre les risques d'incendie.

Un apéritif convivial est prévu le dimanche 2 juillet 2017 ; le samedi étant la journée de la fête des écoles, nous espérons avoir ainsi le maximum de personnes.

Approbation du rapport moral

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, approuve **à la majorité** (98,02%) le rapport moral présenté en séance.

2 Contre : SCI Capaunord n°141 (1294,65 points) ; M. Metzinger n°163 (1321,65 points)

1 Abstention : M. Lez n°10 (1202,6 points)

Approbation du rapport d'activité

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, approuve **à la majorité** (98,99%) le rapport d'activité présenté en séance.

1 Contre : M. Metzinger n°163 (1321,65 points)

2 Abstention : M. Lez n°10 (1202,6 points) ; M. Chevreuil n°244 (1093,25 points)

Le président remercie l'Assemblée de sa confiance.

Présentation du compte de résultats et du bilan de l'exercice 2016 (Roselyne Boucher)

Les documents financiers sont dans la convocation. Roselyne Boucher présente le compte d'exploitation de l'année 2016 en commentant les différentes lignes budgétaires. Elle présente ensuite le bilan Actif/Emplois et Passif/Ressources.

À la fin de l'année 2016, deux propriétaires n'avaient pas payé leurs charges ; l'un d'entre eux a payé en janvier, il reste donc un impayé.

78 propriétaires ont payé par virement, ce qui facilite la tâche de la trésorière, elle espère qu'il y en aura plus encore l'an prochain.

À la question : pourquoi laisser 19 000 € sur le compte courant ? Elle répond qu'elle aurait en effet pu faire un versement sur le livret A mais qu'il y avait plusieurs factures en début d'année.

Approbation des comptes de l'exercice 2016 et quitus au Trésorier

Résolution n°3-1 :

a – L'Assemblée Générale approuve à la majorité (96,40%) en leur forme, teneur, imputation et répartition, les comptes des charges de l'exercice 2016, comptes qui ont été adressés à chaque copropriétaire, sans réserve.

4 Contre : M. Lez n°10 (1202,6 points) ; par procuration auprès de M. Lez : M. et Mme Bouilloux n°1 (1131,25 points), M. et Mme Bensalha n°8 (1024,25 points) et M. et Mme Algret n°89 (1443,15 points)

Résolution n°3-2 :

b – L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, donne quitus entier et définitif de sa gestion à la trésorière pour l'exercice 2016.

4 Contre : M. Lez n°10 (1202,6 points) ; par procuration auprès de M. Lez : M. et Mme Bouilloux n°1 (1131,25 points), M. et Mme Bensalha n°8 (1024,25 points) et M. et Mme Algret n°89 (1443,15 points)

Projets 2017

Travaux ERDF

Il s'agit de la poursuite des travaux entamés en 2016 avec le raccordement de nouveaux câbles HT aux transformateurs et la rénovation des postes transformateurs. L'appel d'offre est en cours, une réunion d'information aura lieu en mars/avril 2017 avec pour objectif la réalisation des travaux en 2017.

Seul le poste Merlin de la Clairière en bordure du bois est concerné par ces travaux de rénovation.

Les autres projets pour 2017 sont la poursuite des projets 2016 : évolution du cahier des charges, espaces verts, stationnement, animation. Quant à la voirie, la présentation détaillée va être faite après car les résolutions la concernant déterminent le budget 2017.

Élection des syndics

Le bureau est actuellement composé de 10 syndics, le nombre maximal est de 11. Gaël Gohier quitte le bureau.

Deux postes de syndics sont vacants. Messieurs Jean-Luc Guyot (n°41) et Stéphane Gourg (n°238) se présentent.

Résolution n°4

L'Assemblée générale, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité l'élection de Messieurs Jean-Luc Guyot et Stéphane Gourg au bureau de l'ASL de la Clairière pour un mandat de 3 ans conformément à nos statuts.

Projet « Réfection de la voirie secondaire » (présentation de Jean-Éric Bourée)

Jean-Éric Bourée rappelle d'abord que la question de la voirie est posée depuis plusieurs années.

La voirie de notre résidence a 27 ans et les dégradations commencent à apparaître de plus en plus nombreuses (fissures, chaussées déformées ou détériorées, bordures de trottoirs cassées). Si la rocade est à la charge de la mairie (~5000 m²), les dix voies secondaires, ou « raquettes », sont à la charge de notre ASL et représentent 4311 m². Elles ne sont pas toutes de la même longueur, aussi un plan en a-t-il été établi.

Quelques entreprises contactées proposent des réparations au coup par coup, comme la société Medinger à Sainte Geneviève des Bois (91) dont on avait présenté le devis (13 521,90 € TTC) lors de l'AGO de l'an passé. Mais il s'avère que ces réparations au coup par coup, par morceaux style patchwork, si elles offrent en apparence un moindre coût, ne durent que trois ans environ et ne sont donc pas une réelle économie ; elles enlaidiraient notre allée et la dévaloriseraient. Il est préférable de penser à une solution à long terme : une réfection complète de l'enrobé mais c'est beaucoup plus cher.

Sur les 5 entreprises de BTP contactées, trois ont envoyé des devis : Colas, Jean Lefebvre et TERE

Le prix moyen est d'environ 135 000 € TTC mais fixé en 2017, il risque de changer, c'est toutefois une base de réflexion.

5 postes principaux sont pris en compte :

- L'analyse des enrobés pour suivre la réglementation sur la détection amiante. L'analyse se fera sur les points signalés par une marque en orange sur la chaussée ;
- Le rabotage de la chaussée existante ;
- La fourniture et la mise en œuvre de l'enrobé ;
- Le remplacement de bordures ;
- La mise à niveau des tampons, grilles et des bouches à clef.

Il s'agit là d'un dossier important dont l'étude n'est pas terminée mais il est nécessaire d'anticiper et de provisionner la dépense future en l'étalement sur plusieurs exercices. C'est pourquoi il est proposé la création d'une provision dédiée à la voirie, sur le même principe que celle que nous avions faite pour l'éclairage et qui lui ferait suite.

L'opération va évidemment devoir se coordonner avec la mairie et les autres ASL de Chevry, il n'y a donc pas de date définie pour les travaux futurs.

Résolution n°5 :

L'Assemblée Générale vote à la majorité (96,36%) l'autorisation de poursuivre les études en prévision des travaux futurs de réfection de voirie et de budgérer une provision.

4 Contre : M. Lez n°10 (1202,6 points) ; par procuration auprès de M. Lez : M. et Mme Bouilloux n°1 (1131,25 points), M. et Mme Bensalha n°8 (1024,25 points) et M. et Mme Algret n°89 (1443,15 points)

1 Abstention : Mme Grillet-Paulet n°192 (1442,6 points)

Budget prévisionnel 2017

Budget 2017 : Financement de la voirie

La trésorière, Roselyne Boucher, présente les deux modes de financement, sur la base d'une dépense de 135 000 € TTC :

Hypothèse 1 : faire un appel de fonds sur 5 ans, soit une provision annuelle de 27 000 € : ce qui revient à une augmentation des charges de 55% (augmentation de 91 € en moyenne par an par maison).

Hypothèse 2 : augmenter la provision annuelle de 7 000 € à 10 000 €, ce qui revient à une augmentation des charges de 8% (augmentation de 14 € en moyenne par an par maison).

En 2022 (date approximative des travaux), il resterait 85 000 € à financer. Il faudra alors trouver les solutions de financement : appel de fonds en une seule fois, et /ou si c'est possible crédit collectif ou crédit individuel, et/ ou utilisation d'une partie de la réserve. Christian Lez donne l'information que les banques ne prêtent plus aux ASL pour des problèmes de garantie. Roselyne Boucher répond qu'il faudrait essayer le crédit foncier.

Henri Badoual demande pourquoi 10 000 € de provision et pas 20 000 €. Le bureau a longuement réfléchi aux différentes possibilités et a préféré ne pas multiplier les résolutions et proposer une augmentation minimale mais il sera tout à fait possible de proposer d'autres résolutions l'an prochain.

Il est décidé pour les AGO à venir de mettre le curseur sur la somme de la provision (3 propositions par exemple) et sur la durée de celle-ci. De toute façon aucune date fixe n'a été avancée.

Résolution 6 :

Vote d'un appel de fonds sur cinq ans d'une somme de 27 000 € par an pour constituer la somme nécessaire à la réfection de la voirie secondaire dont l'entretien relève de l'ASL. (Hypothèse 1)

Pour : 27 soit 23,81 % (31 725,04 points) **Abstention** : 2 soit 0,99 % **Contre** : 80 soit 76,19 %
(101 535,91 points)

La résolution 6 est refusée à la majorité.

Votes contre :

1	1 131,25	49	1 011,15	102	1 300,65	169	1 777,60
4	1 031,15	50	1 180,10	104	1 420,65	174	1 065,40
5	981,65	51	1 105,85	107	1 527,60	175	1 216,10
14	926,40	52	1 084,85	114	1 033,40	177	1 079,45
17	997,80	54	1 260,10	119	1 214,15	178	1 267,15
18	971,15	55	970,65	126	1 258,65	179	1 357,60
20	1 047,25	58	1 180,10	130	1 072,35	182	1 533,85
21	969,65	60	1 051,25	138	1 343,60	183	1 157,15
22	1 004,40	69	1 014,40	141	1 294,65	185	1 220,65
23	1 017,45	70	1 239,65	142	1 044,40	189	1 061,35
24	1 123,80	74	1 222,85	146	1 136,15	192	1 442,60
27	1 030,25	75	1 393,65	147	1 491,60	196	1 583,60
30	1 025,25	76	1 537,60	148	1 757,60	202	1 489,60
33	1 032,80	77	1 135,40	149	1 247,65	226	1 218,85
35	1 085,25	78	1 305,65	150	1 197,15	238	1 182,10
39	1 048,45	79	1 287,65	154	1 194,15	244	1 093,25
41	936,65	82	1 522,60	155	1 166,15	Total	101 535,91
42	1 075,85	83	1 247,35	157	1 501,60	Abstentions :	
45	996,25	93	1 195,35	159	1 266,15	112	1 316,65
47	990,15	100	1 451,60	167	1 251,65	145	1 300,65
48	1 086,25	101	1 267,15	168	1 204,15		

Résolution 7 :

Vote d'un appel de fonds sur cinq ans d'une somme de 10 000 € par an pour constituer une réserve en vue de la réfection de la voirie secondaire dont l'entretien relève de l'ASL. (Hypothèse 2)

Contre : 13 soit 12,54 % (16 705,54 points) Abstention : 1 soit 0,81 %

La résolution 7 est votée à la majorité (87,46 % : 116 555,41 points)

Votes contre :

1	1 131,25	62	980,40	108	1 289,15	192	1 442,60
8	1 024,25	67	1 029,40	148	1 757,60	Abstention	
10	1 202,60	89	1 443,15	159	1 266,15	40	1 077,65
61	1 031,45	106	1 438,60	182	1 533,85		

La trésorière, Roselyne Boucher, soumet alors le budget prévisionnel 2017 en prenant en compte le vote de la résolution 7.

Approbation du budget 2017 et vote de l'appel de charges

Résolution n°8

a- Le compte des charges s'élève à 39 110 €. L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du budget prévisionnel de l'exercice 2017, approuve à la majorité (97,50 % : 129 933,48 points) ledit budget.

2 Contre (2,50 % : 3 327,47 points) : M. Gohier n°148 (1757,6 points) ; par procuration auprès de M. Gohier : M. et Mme Oddou n°182 (1533,85 points)

b - L'Assemblée Générale, après délibération, vote à l'unanimité un appel de charges unique au prorata des points de chaque membre de l'Assemblée.

c - L'Assemblée Générale vote à l'unanimité l'autorisation pour la trésorière à procéder aux appels de fonds correspondants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.

Le président remercie les membres de l'assemblée pour leur présence, leur attention et leur participation. Il remercie aussi les propriétaires qui ont pensé à donner leur pouvoir. Enfin le bureau offre un pot amical pour des échanges conviviaux.

Secrétaire de séance

Mme Marie-Françoise Leudet

Secrétaire adjoint

M. Philippe Hascoët

Président de l'AGO

M. Alain Faubreau

Scrutateur

M. Gérard Metzinger